

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2024

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 59

Présents : 54 dont 1 suppléant

Absents : 6

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 2

Votants : 56

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Pierre BLANCHARD ; Violette COMBAS ; Patrice NIMESKERN ; Jonathan SZABLEWSKI

SUPPLÉÉ : Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER

POUVOIRS : Pierre BLANCHARD à Isabelle BUGOT ; Violette COMBAS à Béatrice KEMPENICH ;

ABSENTS : Alain SOUCHON ; Nathalie DREXLER

I SOMMAIRE

Les points suivants ont été présentés en Conseil Communautaire :

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	Délibération n°	N° page
APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/03/2024	1	2
<u>AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS</u>		
VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023	2	2
VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023	3	2
BP 2024 – ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	4	7
BP 2024 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION ASPECT	5	8
BP 2024 – SUBVENTION AUX COLLÈGES POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	6	9
BP 2024 – ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE COMPENSATION	7	9
BP 2024 – ADOPTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ 2024	8	10
BP 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS	9	10
BP 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	10	10
BP 2024 – ADOPTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	11	10
BP 2024 – PRESTATIONS INDEXÉES SUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	12	11
BP 2024 – ADOPTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)	13	11
BP 2024 – ADOPTION DES TARIFS DES BACS ROULANTS, SERRURES ET COMPOSTEURS ET ACCES EN DECHETERIE	14	12

BP 2024 – ADOPTION DES TARIFS DE LA PISCINE ET ACTIVITÉS	15	12
BP 2024 – BUDGET GÉNÉRAL – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	13
BP 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17	13
BP 2024 – MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	18	14
BP 2024 – EMPRUNT BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS	19	14
BP 2024 – EMPRUNT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	20	15
BP 2024 – ADOPTION DU BUDGET GÉNÉRAL PAR CHAPITRE	21	15
BP 2024 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS PAR CHAPITRE	22	16
BP 2024 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE	23	18
DOTATION D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2024-2026	24	19

II DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/03/2024

VOTE

POUR : 46

ABSTENTION : 10

Le Conseil Communautaire a approuvé, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2024 (joint au présent).

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023

VOTE

POUR : 54

ABSTENTION : 2

Le compte de gestion dressé par le receveur s'accompagne des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du Budget Général et des Budgets Annexes « Gestion des Déchets » et « Assainissement », celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire :

- a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 ;
- a statué sur l'exécution du Budget Général et des Budgets Annexes de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- a déclaré que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

VOTE du Compte Administratif du BUDGET GENERAL

POUR : 51

CONTRE : 2

ABSTENTION : 3

Le Conseil Communautaire a approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget Général, et a affecté comme suit au Budget Primitif 2024 du Budget Général les résultats 2023, à savoir :

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
013	Atténuation de charges	642 856,94
70	Produits des services, du domaine et vente divers	429 466,23
73	Impôts et taxes	8 173 710,00
74	Dotations, subventions et participations	3 462 464,39
75	Autres produits de gestion courante	1 644 576,08
76	Produits financiers	15,00
77	Produits exceptionnels	213 466,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	562 168,95
TOTAL recettes de fonctionnement		15 128 723,80

Rappel excédent antérieur reporté : 5 334 602,97 €

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
011	Charges à caractères général	2 335 364,49
012	Dépenses de personnel	2 700 739,86
65	Autres charges de gestion courante	1 806 396,40
014	Atténuation de produits (attributions de compensation et FPIC)	2 478 080,00
66	Charges financières	649 389,58
67	Charges exceptionnelles	1 100 754,94
68	Provisions	3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 756 155,15
TOTAL dépenses de fonctionnement		13 829 880,42

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	101 036,85
13	Subventions d'investissement	464 938,12
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 756 155,15
TOTAL recettes d'investissement		3 722 130,12

Rappel excédent antérieur reporté : 2 206 447,64 €

Dépenses d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
16	Emprunt et dettes assimilées	1 452 446,27
20	Etudes, Concessions et droits similaires	18 611,50
204	Subventions d'équipement versées	441 256,47
21	Immobilisations corporelles	1 350 312,66
23	Immobilisations en cours	1 759 330,20
TOTAL dépenses d'investissement		5 584 126,05

Section de fonctionnement

Recettes	20 463 326,77 €
Dépenses	13 829 880,42 €
Excédent de clôture	6 633 446,35 €

Section d'investissement

Recettes	5 928 577,76 €
Dépenses	5 584 126,05 €
Excédent de clôture	344 451,71 €
Restes à réaliser dépenses	1 218 200,00 €
Restes à réaliser recettes	364 745,00 €
Déficit avec restes à réaliser	509 003,29 €
Affectation du résultat	509 003,29 €
Excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement	6 124 443,06 €

VOTE du Compte Administratif du Budget Annexe « Gestion des Déchets »

POUR : 49
CONTRE : 4
ABSTENTION : 3

Le Conseil Communautaire a approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Gestion des Déchets », et a affecté comme suit au Budget Annexe « Gestion des Déchets », les résultats 2023, à savoir :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
70	Produits des services, du domaine et vente divers	3 175 097,79

75	Autres produits de gestion courante	468 898,48
77	Produits exceptionnels	12 320 037,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 383,20
TOTAL recettes de fonctionnement		15 972 416,63

Rappel excédent antérieur reporté : 72 854,46 €

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
011	Charges à caractères général	15 291 327,32
012	Dépenses de personnel	130 409,33
65	Autres charges de gestion courante	378 905,99
67	Charges exceptionnelles	47 323,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 171,74
TOTAL dépenses de fonctionnement		15 908 137,94

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 114,56
13	Subventions d'investissement	109 910,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 171,74
TOTAL recettes d'investissement		390 196,31

Rappel excédent antérieur reporté : 36 001,39 €

Dépenses d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	386 241,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 383,20
TOTAL dépenses d'investissement		394 624,80

Section de fonctionnement

Recettes	16 045 271,09 €
Dépenses	15 908 137,94 €
Excédent de clôture	137 133,15 €

Section d'investissement

Recettes	426 197,70 €
Dépenses	394 624,80 €
Excédent de clôture	31 572,90 €

Restes à réaliser dépenses	61 242,00 €
Restes à réaliser recettes	15 513,00 €
Déficit avec restes à réaliser	14 156,10 €
Affectation du résultat	14 156,10 €
Excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement	122 977,05 €

VOTE du Compte Administratif du Budget Annexe « Assainissement »

POUR : 54

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le Conseil Communautaire a approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Assainissement », et a affecté comme suit au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Assainissement », les résultats 2023, à savoir :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
70	Produits des services, du domaine et vente divers	2 335 744,14
74	Subventions d'exploitation	42 419,00
75	Autres produits de gestion courante	28,89
77	Produits exceptionnels	5 840,36
042	Amortissements	465 255,00
TOTAL recettes de fonctionnement		2 849 287,41

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
011	Charges à caractères général	1 050 209,12
012	Dépenses de personnel	438 911,57
014	Atténuations de produits	845,00
65	Autres charges de gestion courante	43 163,73
66	Charges financières	145 616,66
67	Charges exceptionnelles	14 671,98
68	Dotations aux provisions	37 000,00
042	Amortissements	1 028 704,19
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 759 122,25

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 050,42
13	Subventions d'investissement	372 568,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 028 704,19
TOTAL recettes d'investissement		1 600 322,61

Rappel excédent antérieur reporté : 327 969,46 €

Dépenses d'investissement (en €)

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	652 273,71
20	Immobilisations incorporelles	6 717,00
21	Immobilisations corporelles	203 430,22
23	Immobilisations en cours	251 797,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	465 255,02
TOTAL dépenses d'investissement		1 579 473,49

Section de fonctionnement

Recettes	2 849 287,41 €
Dépenses	2 759 122,25 €
Excédent de clôture	90 165,16 €

Section d'investissement

Recettes	1 928 292,07 €
Dépenses	1 579 473,49 €
Excédent de clôture	348 818,58 €
Restes à réaliser dépenses	525 310,00 €
Restes à réaliser recettes	302 127,00 €

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le tableau des effectifs au 01/01/2024 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectifs pourvus 01/01/2024	BP 2023	BP 2024	Dont temps non complet
-----------------	-----------	---------------------------------	---------	---------	---------------------------

BUDGET GENERAL					
Secteur Administratif					
Emplois Fonctionnels		1	1	1	
Attaché Hors Classe	A	1	1	1	
Attaché Principal	A	1	1	1	
Attaché	A	5	6	4	
Rédacteur	B	4	4	4	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} Cl	C	5	5	6	
Adj Adm Ppal 2 ^{ème} Cl	C	3	4	4	
Adj Adm	C	1	1	1	
Sous-Total		21	23	22	0
Secteur Technique					
Ingénieur Principal	A	1	1	0,7	
Technicien Ppal 1 ^{ère} Cl	B	3	5	3,9	

Technicien	B	0	2	1	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2	2	
Agent de maîtrise	C	2	2	1,9	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} Cl	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} Cl	C	2	3	3	
Adj Tech	C	2	3	3	1
Sous-Total		13	19	16,5	1
Secteur Sportif					
Educateur des APS 2 ^{ème} Cl	B	4	6	5	
Opérateur des APS	C	0	1	1	
Sous-Total		4	7	6	0
Secteur Environnement					
Ingénieur Principal	A	0		0,3	
Technicien Ppal 1 ^{ère} Cl	B	0		0,1	
Technicien	B	0		1	
Agent de maîtrise	C	0		0,1	
Attaché	A	0		1	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} Cl	C	1	1	1	
Adj Adm	C	0	2	1	
Sous-total		2	3	4,5	0

BUDGET ASSAINISSEMENT					
Secteur Technique					
Technicien Ppal 1 ^{ère} Cl	B	1	1	1	
Technicien	B	1		1	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	3	3	
Agent de maîtrise	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} Cl	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} Cl	C	1	2	1	
Adj Tech	C	1	1	2	
Sous-total		8	9	10	0
TOTAL GENERAL		48	61	59	1

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ASPECT

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 32 000 € à l'association "Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales" (ASPECT) correspondant à la contribution générale (1.70 % de la masse salariale).

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COLLÈGES POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le Conseil Communautaire a fixé, à l'unanimité, à 36 € par élève la subvention aux collèges du territoire districel (collèges Paul Verlaine, Louis Pasteur, Le Castel) pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc).

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATTRIBUTIONS DE DOTATIONS DE COMPENSATION

Le Conseil Communautaire reconduit, à l'unanimité, les attributions de dotations – de compensation prévues au BUDGET PRIMITIF 2024.

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaires positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a reconduit pour 2024 les taux de la fiscalité 2023, comme suit :

	TAUX
FONCIER BATI	0.512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %
TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES	8.12 %

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS**VOTE****POUR : 38****CONTRE : 15****ABSTENTION : 3**

Le Président a rappelé que l'un des principes inhérents au fonctionnement des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) comme la collecte et le traitement des déchets ménagers est l'équilibre strict de chaque section (article L2224-1 du CGCT), le financement de leur activité étant assuré par une redevance perçue auprès des usagers, dans ce cas la redevance des ordures ménagères (REOM).

Ainsi, l'article L2224-2 du CGCT prévoit la possibilité de prendre en charge, par le Budget Général, des dépenses du SPIC lorsque la « suppression de toute prise en charge par le budget de la communauté de communes aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ».

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à procéder au versement d'une subvention de 282 000 € du Budget Général au Budget Annexe Gestion des Déchets.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**VOTE****POUR : 37****CONTRE : 17****ABSTENTION : 2**

Le Président a rappelé que l'un des principes inhérent au fonctionnement des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) comme l'assainissement est l'équilibre strict de chaque section (article L2224-1 du CGCT), le financement de leur activité étant assuré par une redevance perçue auprès des usagers, dans ce cas la redevance assainissement.

Ainsi, l'article L2224-2 du CGCT prévoit la possibilité de prendre en charge, par le Budget Général, des dépenses du SPIC lorsque la « suppression de toute prise en charge par le budget de la communauté de communes aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ».

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à procéder au versement d'une subvention de 456 500 € du Budget Général au Budget Annexe Assainissement.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**VOTE****POUR : 34****CONTRE : 21****ABSTENTION : 1**

Le Conseil Communautaire, a augmenté le tarif de la redevance assainissement de 9,5 % soit un tarif à 1.59 € et a reconduit l'abonnement annuel de 30 € HT pour les communes bénéficiant du service de collecte et de traitement des eaux usées. Pour toutes les autres communes du DUF, les tarifs de la redevance assainissement ont été reconduits.

Les tarifs par commune ont donc été établis comme suit :

COMMUNES	2024	COMMUNES	2024
Adaincourt	0.88€	Bambiderstroff	1.59€
Arraincourt	0.88€	Créhange	1.59€
Fouigny	0.88€	Elvange	1.59€
Han-sur-Nied	0.88€	Faulquemont-Chemery	1.59€
Holacourt	0.88€	Hémilly	1.59€
Thicourt	0.88€	Flétrange	1.59€
Thonville	0.88€	Guinglange	1.59€
Vatimont	0.88€	Haute-Vigneulles	1.59€
Vittoncourt	0.88€	Herny	1.59€
Voimhaut	0.88€	Laudrefang	1.59€
Hallering	1.59€	Longeville-Lès-St-Avoid	1.59€
		Mainvillers	1.59€
Marange-Zondrange	1.59€	Many	1.59€
Vahl-Lès-Faulquemont	1.59€	Pontpierre	1.59€
Adelange	1.59€	Téting-sur-Nied	1.59€
Arriance	1.59€	Tritteling-Redlach	1.59€
Boucheporn	1.59€	Zimming	1.59€

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – PRESTATIONS INDEXÉES SUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

VOTE

POUR : 41

CONTRE : 14

ABSTENTION : 1

Le Conseil Communautaire a autorisé, l'augmentation des prestations indexées sur la redevance assainissement comme suit :

PARAMETRES EFFLUENTS	Coût HT/kg
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1,59 €
DBO5 (Demande biologique en Oxygène 5 jours)	2,94 €
MES (Matière en suspension)	2,12 €
NGL (Azote Global)	13,23 €
pT (Phosphore)	39,65 €

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)

VOTE

POUR : 41

CONTRE : 15

ABSTENTION : 0

Le Conseil Communautaire a augmenté, pour le Budget Annexe Gestion des Déchets, les tarifs de la redevance ordures ménagères de 3%, comme suit :

1/ Pour les particuliers

Composition du foyer	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
Montant en € applicable au 01/01/2024	179	282	344	404	461	495
Ancien montant	174	274	334	392	448	481

2/ Pour les professionnels

Catégorie de bac	120 L	240 L	340 L	500 L	750 L
Montant en € applicable au 01/01/2024	247	407	512	611	826
Ancien montant	240	395	497	593	802

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DES TARIFS DES BACS ROULANTS, SERRURES, COMPOSTEURS ET ACCES EN DÉCHÈTERIE

VOTE

POUR : 55

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le Conseil Communautaire a reconduit pour le Budget Annexe Gestion des Déchets les tarifs des bacs roulants, des serrures et des composteurs, comme suit :

120 L	120 L occasion	240 L	240 L occasion	340 L	500 L	660 L	750 L	750 L occasion	SERRURES	COMPOSTEURS
35 €	20 €	40 €	25 €	55 €	150 €	150 €	150 €	130 €	15 €	30 €

Le Conseil Communautaire, a reconduit pour le Budget Annexe Gestion des Déchets les tarifs des accès en déchèterie, comme suit :

Habitants	Professionnels
52 passages/an : gratuit	de 1 à 35 passages : 25 €/passage au-delà de 35 passages : 35 €/passage (nombre illimité de passages)
limitation à 3,5 m ³ /passage	limitation à 3,5 m ³ /passage

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DES TARIFS PISCINE ET ACTIVITÉS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a reconduit pour le Budget Général les tarifs de la Piscine Districale comme suit :

Activités	Tarifs unitaires	Tarifs trimestriels	Tarifs semestriels	Tarifs annuels
Bébés nageurs (enfant et 2 accompagnateurs)	8.00 €	30.00 €	60.00 €	
Jardin aquatique et entrée piscine		Gratuit pour les moins de 3 ans		
Les Minots				
Pour le 1 ^{er} enfant			60.00 €	
Pour le 2 ^{ème} enfant			45.00 €	

Pour le 3 ^{ème} enfant			27.00 €	
Natation jeunes et ados		30.00 €		
Ecole de natation				
Pour le 1 ^{er} enfant				120.00 €
Pour le 2 ^{ème} enfant				90.00 €
Pour le 3 ^{ème} enfant				54.00 €
Natation adultes	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquaphobie / Apprentissage	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquasanté	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquagym	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquatonic	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquabike cours collectif avec MNS	8.00 €			
Aquaworkout	8.00 €			
Natation synchronisée 1 ^{er} enfant*				150.00 €
Natation synchronisée 2 ^{ème} enfant*				120.00 €
Natation synchronisée 3 ^{ème} enfant*				90.00 €

TARIFS	Habitants DUF	Habitants hors DUF
Entrée adulte	3.00 €	5.00 €
Entrée unitaire « ouverture pause méridienne »	3.00 €	4.00 €
Tarif annuel – 100 entrées adultes	190.00 €	
Enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Entrée unitaire enfant	2.50 €	2.50 €
Abonnement adulte 8 entrées	17.50 €	36.00 €
Abonnement enfant 8 entrées	14.00 €	14.00 €
Scolaires (hors DUF)		3.50 €
Collèges	3.50 €	3.50 €
Tarifs CE		
Enfants – jusqu'à 99 entrées	2.00 €	
Enfants – à partir de 100 entrées	1.40 €	
Adultes – jusqu'à 99 entrées	2.50 €	
Adultes – à partir de 100 entrées	1.40 €	
Centre de loisirs		
Jusqu'à 99 entrées	2.00 €	
A partir de 100 entrées	1.40 €	

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – MISE EN PLACE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées pour couvrir des risques précis quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

La prévision d'un risque, s'il se réalise, entraînera une charge, ce qui oblige la collectivité à constituer sans délai une réserve financière qui sera supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque est apparu.

Compte tenu de l'augmentation des créances irrécouvrables, une provision pour risques s'avère indispensable : pour loyers impayés et contentieux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » d'un montant de 103 150 € sur le Budget Général.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 - MISE EN PLACE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées pour couvrir des risques précis quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

La prévision d'un risque, s'il se réalise, entrainera une charge, ce qui oblige la collectivité à constituer sans délai une réserve financière qui sera supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque est apparu.

Compte tenu de l'augmentation des créances irrécouvrables, une provision pour risques s'avère indispensable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » d'un montant de 30 000 € sur le Budget Annexe Assainissement.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

VOTE

POUR : 39

CONTRE : 14

ABSTENTION : 3

L'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de recourir à la procédure des "autorizations de programme et des crédits de paiement" (AP/CP) pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'AP/CP (autorizations de programme / crédits de paiement) est un mode de gestion des opérations d'investissement utilisé par les collectivités sur des projets financièrement importants et de nature pluriannuelle. Il permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble (autorisation de programme pluriannuelle) et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné (crédits de paiement annuels).

Les AP/CP permettent de n'inscrire, chaque année, que les crédits qui seront dépensés au cours de l'exercice. La gestion budgétaire est ainsi mieux adaptée à la réalité de l'avancée de chaque projet.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire, dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

C'est pourquoi, afin d'avoir une gestion budgétaire adaptée en termes de mobilisation des crédits, le Conseil Communautaire a adopté les 9 Autorisations de programme suivantes :

	2024 CP	2025 CP	2026 CP	2027 CP
AP DAC	700 000	700 000	700 000	555 520
AP ADICAPE	200 000	200 000	200 000	
AP AGRI	100 000	50 000	50 000	
AP URBANISME	34 000	34 000	34 000	
AP AUTRES SUBVENTIONS	300 000	450 000		

	2024 CP	2025 CP	2026 CP
AP ETUDES	260 000	110 000	110 000
AP MATERIELS	316 800	285 000	155 000
AP FONCIER	2 890 000	508 000	
AP TRAVAUX	3 165 992	6 254 000	1 130 000

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS BUDGETS PRIMITIFS 2024 – EMPRUNT BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

VOTE

POUR : 45

CONTRE : 10

ABSTENTION : 1

Le Conseil Communautaire a décidé de financer par recours à l'emprunt le Budget Annexe Gestion des Déchets à hauteur de 170 600 €.

VOTE**POUR : 42****CONTRE : 13****ABSTENTION : 1**

Le Conseil Communautaire a décidé de financer par recours à l'emprunt le Budget Annexe Assainissement à hauteur de 2 265 068 €.

Le Conseil Communautaire a approuvé le Budget Primitif 2024 du Budget Général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**VOTE****POUR : 38****CONTRE : 17****ABSTENTION : 1**

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
013	Atténuation de charges	782 925,00
70	Produits des services, du domaine et vente divers	423 710,00
73	Impôts et taxes	5 211 975,00
731	Impositions directes	3 047 978,00
74	Dotations, subventions et participations	3 579 906,00
75	Autres produits de gestion courante	1 723 987,00
76	Produits financiers et exceptionnels	50,00
002	Excédent N-1 reporté	6 124 444,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 800,00
TOTAL recettes de fonctionnement		21 036 775,00

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
011	Charges à caractères général	2 282 023,00
012	Dépenses de personnel	3 106 700,00
65	Autres charges de gestion courante	2 882 647,00
014	Atténuation de produits (attributions de compensation et FPIC)	2 478 296,00
66	Charges financières	732 749,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Provisions	103 150,00
042	Amortissements	2 294 000,00

023	Virement à la section d'investissement	7 152 210,00
TOTAL dépenses de fonctionnement		21 036 775,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE

POUR : 40

CONTRE : 15

ABSTENTION : 1

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	422 384,00
13	Subventions d'investissement	1 196 661,00
16	Cautionnements	5 000,00
024	Produits des cessions	21 100,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	344 451,71
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	509 003,29
021	Virement de la section de fonctionnement	7 152 210,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 294 000,00
TOTAL recettes d'investissement		11 944 810,00

Dépenses d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
16	Emprunt et dettes assimilées	1 481 500,00
20	Etudes, Concessions et droits similaires	344 365,00
204	Subventions d'équipement versées	1 350 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 376 404,00
23	Immobilisations en cours	2 238 325,00
26	Participations	50 000,00
13	Subventions d'investissement	962 416,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 800,00
TOTAL dépenses d'investissement		11 944 810,00

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS PAR CHAPITRE

Le Conseil Communautaire a approuvé le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Gestion des Déchets :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE

POUR : 47

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
70	Produits des services, du domaine et vente divers	3 477 000,00
75	Autres produits de gestion courante	379 500,00
77	Produits exceptionnels	282 000,00
002	Excédent N-1 reporté	122 978,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00
TOTAL recettes de fonctionnement		4 293 478,00

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
011	Charges à caractères général	3 483 950,00
012	Dépenses de personnel	238 035,00
65	Autres charges de gestion courante	389 150,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00
022	Dépenses imprévues	39 943,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 400,00
TOTAL dépenses de fonctionnement		4 293 478,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE

POUR : 43

CONTRE : 12

ABSTENTION : 1

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	14 156,00
13	Subventions d'investissement	15 513,00
16	Emprunt	170 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 400,00
001	Excédent antérieur reporté	31 573,00
TOTAL recettes d'investissement		405 242,00

Dépenses d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	373 242,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00
TOTAL dépenses d'investissement		405 242,00

Le Conseil Communautaire a approuvé le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE

POUR : 38

CONTRE : 18

ABSTENTION : 0

Recettes de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
70	Produits des services, du domaine et vente divers	2 089 613,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00
77	Produits exceptionnels	457 500,00
002	Excédent N-1 reporté	90 166,00
042	Amortissements	471 510,00
TOTAL recettes de fonctionnement		3 108 889,00

Dépenses de fonctionnement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
011	Charges à caractères général	1 110 400,00
012	Dépenses de personnel	531 250,00
014	Atténuations de produits	900,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00
66	Charges financières	128 600,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00
68	Dotations aux provisions	30 000,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00
042	Amortissements	1 045 500,00
023	Virement à la section d'investissement	172 239,00
TOTAL dépenses de fonctionnement		3 108 889,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE

POUR : 38

CONTRE : 17

ABSTENTION : 1

Recettes d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
13	Subventions d'investissement	398 127,00
16	Emprunts	2 265 068,00
021	Virement de la section d'exploitation	172 239,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 045 500,00
001	Excédent reporté	348 900,00
TOTAL recettes d'investissement		4 229 834,00

Dépenses d'investissement (en €)		
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	600 900,00
21	Immobilisations corporelles	408 855,00
23	Immobilisations en cours	2 748 569,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 510,00
TOTAL dépenses d'investissement		4 229 834,00

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MARCHÉS PUBLICS DOTATION D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2024-2026

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a reconduit la Dotation d'Aménagement Communautaire pour la période 2024-2026, sur les bases suivantes :

Population	Montant pour 3 ans
- 200 habitants	18 300 €
de 200 à 499 habitants	32 000 €
de 500 à 999 habitants	45 700 €
+ 1 000 habitants	59 400 €
+ 3 000 habitants	152 500 €
+ 5 000 habitants	210 400 €

suivant les chiffres de la population totale, issue du recensement 2021, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024 soit, par commune :

COMMUNES	POPULATION	DAC 2024-2026
ADAINCOURT	135	18 300,00
ADELANGE	216	32 000,00
ARRAINCOURT	124	18 300,00
ARRIANCE	220	32 000,00
BAMBIDERSTROFF	1 049	59 400,00
BOUCHEPORN	578	45 700,00
CHEMERY-LES-FAULQUEMONT	115	18 300,00
CREHANGE	3 840	152 500,00
ELVANGE	421	32 000,00
FAULQUEMONT	5 124	210 400,00
FLETRANGE	904	45 700,00
FOULIGNY	195	18 300,00
GUINGLANGE	339	32 000,00
HALLERING	109	18 300,00

HAN-SUR-NIED	259	32 000,00
HAUTE-VIGNEULLES	451	32 000,00
HEMILLY	145	18 300,00
HERNY	529	45 700,00
HOLACOURT	91	18 300,00
LAUDREFANG	350	32 000,00
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	3 691	152 500,00
MAINVILLERS	329	32 000,00
MANY	247	32 000,00
MARANGE-ZONDRANGE	369	32 000,00
PONTPIERRE	764	45 700,00
TETING-SUR-NIED	1 294	59 400,00
THICOURT	133	18 300,00
THONVILLE	52	18 300,00
TRITTELING-REDLACH	530	45 700,00
VAHL-LES-FAULQUEMONT	247	32 000,00
VATIMONT	317	32 000,00
VITTONCOURT	390	32 000,00
VOIMHAUT	261	32 000,00
ZIMMING	709	45 700,00
TOTAUX	24 527	1 521 100,00 €

selon les dispositions figurant dans la convention attributive, jointe au présent, et a autorisé le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes et signer tous documents afférents à cette décision.